

## BOURSES COMMUNALES - MADELEINE MAROT

Année scolaire 2023/2024

Une bourse scolaire est allouée chaque année par la Ville de Béthune aux parents des élèves fréquentant les établissements publics et privés du second degré et les établissements d'enseignement supérieur ou suivant une scolarité par correspondance pour raison de santé (justificatifs médicaux à l'appui) ainsi qu'éventuellement aux étudiants ou lycéens vivant seuls ou en colocation, sans possibilité d'aide familiale et domiciliés à Béthune, à l'exclusion des résidents temporaires (résidences universitaires, logements étudiants), sur présentation de justificatifs.

Les parents doivent être domiciliés à BÉTHUNE au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Pour l'année scolaire 2023/2024, le montant de la bourse communale sera déterminé en fonction du revenu brut global mentionné sur l'avis d'imposition 2023 et du nombre de points à charge de la famille.

Pour l'enseignement du second degré, le montant de la bourse est fixé à 110€ (versement unique, bourse annuelle)

Pour l'enseignement supérieur, le montant de la bourse s'élève à 335€ (versement unique, bourse annuelle)

## NOTICE INFORMATIVE

Les barèmes d'attribution de la bourse sont, pour l'année 2023/2024 :

<p>REVENU BRUT GLOBAL DE RÉFÉRENCE :</p> <p>REVENU DE L'ANNÉE 2022 (avis d'imposition 2023)</p>	<p>Nombre de points de charge</p> <p>Père 1 point Mère 1 point Enfant à charge 1 point</p> <p>Si un seul des parents a la charge des enfants (décès du conjoint, divorce, séparation, perte d'emploi) il sera attribué 1 point supplémentaire.</p>
---------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

### Montant des ressources à ne pas dépasser en € :

Montant de la bourse allouée	Nombre de points de charge					
	2 à 4	5	6	7	8	9 et +
Enseignement du second degré : <b>110 €</b>						
Enseignement supérieur : <b>335 €</b>	16 907	21 224	25 490	29 859	34 073	38 079

### Je joins à ma demande la copie de l'intégralité des documents suivants :

- justificatif de domicile 2024
- certificat de scolarité année scolaire 2023/2024 avec indication exacte de la section fréquentée (1/enfant)
- dernier avis d'imposition OU l'avis de non-imposition 2023 de l'ensemble du foyer
- attestation de paiement de la CAF ou de la MSA
- jugement de divorce
- photocopie du ou des livret(s) de famille en intégralité,  
ainsi qu'un relevé d'identité bancaire ou postal en original

## IMPORTANT

Le dossier de demande de bourse devra être transmis complet  
**AVANT LE 26 AVRIL 2024 DERNIER DÉLAI**

Date de dépôt :

Noms et Prénoms des bénéficiaires :

-  
-  
-

## BOURSE SCOLAIRE COMMUNALE 2023/2024

Je soussigné(e) (Nom et Prénom) :

Demeurant à Béthune depuis le :

Adresse :

Téléphone :

Sollicite une bourse scolaire en faveur de :

Nom Prénom	Date de naissance	Scolarité	Zone réservée à l'administration
		<input type="checkbox"/> Collège/Lycée <input type="checkbox"/> Études supérieures <input type="checkbox"/> Autre, précisez :	<input type="checkbox"/> 110 € <input type="checkbox"/> 335 € <input type="checkbox"/> À l'étude
		<input type="checkbox"/> Collège/Lycée <input type="checkbox"/> Études supérieures <input type="checkbox"/> Autre, précisez :	<input type="checkbox"/> 110 € <input type="checkbox"/> 335 € <input type="checkbox"/> À l'étude
		<input type="checkbox"/> Collège/Lycée <input type="checkbox"/> Études supérieures <input type="checkbox"/> Autre, précisez :	<input type="checkbox"/> 110 € <input type="checkbox"/> 335 € <input type="checkbox"/> À l'étude
		<input type="checkbox"/> Collège/Lycée <input type="checkbox"/> Études supérieures <input type="checkbox"/> Autre, précisez :	<input type="checkbox"/> 110 € <input type="checkbox"/> 335 € <input type="checkbox"/> À l'étude

BÉTHUNE, le \_\_\_\_\_

(Signature)

### Zone réservée à l'administration

Date de dépôt :

Centre administratif     Hôtel de ville

Revenus :

Points de charge :

#### Copie des pièces justificatives suivantes :

- Justificatif de domicile 2024
- Certificat de scolarité année scolaire 2023/2024 (1/enfant)
- Dernier avis d'imposition OU l'avis de non-imposition 2023 de l'ensemble des membres du foyer

- Attestation de paiement de la CAF ou de la MSA
- Jugement de divorce
- Photocopie du ou des livret(s) de famille en intégralité
- RIB des parents ou de l'enfant s'il est majeur

